



DEMANDE DE MODULATION DE JOURS DE CHASSE
Zone 3 et 4 (région de Lille, Pévèle, plaine de la scarpe,
Cambésis, Hainaut, Thiérache)

Saison 2018-2019

(SAUF POUR LES COMMUNES SOUMISES AU PGCA)

A retourner à la Fédération des Chasseurs avant le 31 août 2018

PERDRIX GRISE

NOM - Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tél :

Port :

N° Adhérent :

Commune(s)							
Ha de plaine							

CALENDRIER DES MODULATIONS

ATTENTION

POSSIBILITE DE MODULATION DES JOURS DE CHASSE IMPOSES :

Entre le 16 septembre 2018 et le 28 octobre 2018

pour chaque ensemble de parcelles d'un seul tenant dont les droits de chasse sont détenus par le demandeur, constituant un territoire de chasse d'une surface supérieure ou égale à 20 hectares.

Jours imposés	Dates de report (entre le 16/09 et le 28/10)
Dimanche 16 septembre 2018	
Dimanche 23 septembre 2018	
Certifie avec exactitude les renseignements apportés. <u>Joindre un plan au 1/25 000 e du territoire concerné.</u> Date: Signature du demandeur:	Avis de la FDC 59 : Favorable / Défavorable Cachet et signature:

INFORMATIONS

Tout jour mentionné remplace le jour officiel.

Tout calendrier dont les déclarations se révéleront fausses, incomplètes ou contraires à l'arrêté préfectoral sera sans valeur.